

DELIBERATION N° 2004/12-02 - REPRESENTATION DANS LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération du 23 avril 2001 portant désignation de membres du Conseil Municipal dans les commissions de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Il indique que les démissions de Madame GOUEDARD et de Monsieur CORBET nécessitent de nouvelles nominations dans le Commission Environnement - Hydraulique Urbaine.

Monsieur le Maire demande aux représentants de la liste « Ludres Notre Ville », de proposer un candidat en remplacement de Monsieur CORBET.

Il propose au nom de la liste « L.U.D.R.E.S. Dynamique », la candidature de M. REINSTADLER en remplacement de Madame GOUEDARD.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de désigner :

- . M. REINSTADLER
- . M. FRANOUX

comme membres représentant le Conseil Municipal dans la Commission Environnement - Hydraulique Urbaine de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.